



Meudon, le 23 décembre 2020

**Expéditeur :** Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest  
Direction des Affaires Institutionnelles

**Destinataire :** Monsieur Hovhannès GUEVORKIAN

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**

Objet	Nombre de pièces
<p>Monsieur le Représentant,</p> <p>Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, la délibération N°2020/12/63 du Conseil de territoire du 9 décembre 2020 relative à l'adoption du vœu pour la reconnaissance de la République d'Artsakh (du Haut Karabagh).</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.</p>	1

**Eric SCHUBERT**  
Responsable du Service des Assemblées



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
SEANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 9 décembre à 18 heures, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 3 décembre 2020, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2020/12/63 – Vœu – Vœu pour la reconnaissance de la République d'Artsakh (du Haut Karabagh)**

**NOMENCLATURE DE L'ACTE : 9. Autres domaines de compétences – 9.4 Vœux et motions**

**ETAIENT PRESENTS :**

MME ANDRE-PINARD, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, M. COMTE, MME CORDIER, MME CORNET-RICQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, MME DE PAMPELONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE (à partir du point 10), MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. DUBOIS, M. DUPIN, MME FOUASSIER, M. GALEY (à partir du point 11), M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GRANDCLEMENT, M. GUILCHER (à partir du point 2), M. KNUSMANN, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE (à partir du point 35), M. LEFEVRE (à partir du point 18), M. LEJEUNE, MME LETOURNEL, M. LOUAP, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MARQUEZ (à partir du point 11), M. MARSEILLE (à partir du point 37), M. MATHIOUDAKIS, M. MOSSE, M. MOUGIN, M. RIGONI, M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, MME SZABO, MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

**ETAIENT REPRESENTES :**

MME CAHEN par M. ROCHE, M. FORTIN par MME BOMPAIRE, M. GUILLET par M. BAGUET, MME HOVNANIAN par MME LUCCHINI, MME LAVARDE par M. LOUAP (jusqu'au point 34), M. LESCOEUR par M. LEJEUNE, M. MARQUEZ par M. MOUGIN (jusqu'au point 10), MME MILLAN par M. RIGONI, M. SIOUFFI par MME DE MARCILLAC, MME TILLY par M. BES

**ETAIENT EXCUSES :**

M. CLEMENT, M. GIAFFERI, MME RINAUDO

**SECRETAIRE DE SEANCE : MME BARODY-WEISS**

**PUBLICATION PAR AFFICHAGE :**

**14 DEC. 2020**

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020**

N° C2020/12/63

**OBJET : VCEU – Vœu pour la reconnaissance de la République d'Artsakh (du Haut Karabagh)**

---

**Le Président de l'établissement public territorial expose à l'assemblée ce qui suit :**

La France a un attachement profond et un lien d'amitié ancien avec l'Arménie. En son temps, le général de Gaulle parlait « *d'un petit peuple riche de culture et d'histoire dont l'humanité doit beaucoup* ».

Sous la présidence de Jacques Chirac, le 29 janvier 2001, la France reconnaissait publiquement le génocide arménien de 1915.

Le Territoire de GPSO a des attaches fortes avec le peuple arménien et l'Arménie, en particulier depuis l'arrivée massive de réfugiés en France, entre 1915 et 1922, suite au génocide perpétré par les forces turques et l'évacuation de la ville de Smyrne, en septembre 1922.

Plusieurs églises arméniennes et de nombreuses associations témoignent aujourd'hui de la vitalité de cette présence sur notre territoire.

La ville d'Issy-les-Moulineaux est jumelée avec la ville d'Etchmiadzine.

Comment alors ne pas être touché par les événements qui se sont déroulés au Haut-Karabagh, berceau de la civilisation arménienne ?

Par décision de Staline et du Comité central du parti bolchevik, le Haut-Karabagh, alors composé à 94 % d'Arméniens, est rattaché à la République Socialiste Soviétique d'Azerbaïdjan de 1921 jusqu'en 1988 où, à la faveur de la Perestroïka, la région autonome s'autoproclame République socialiste soviétique à part entière, comme l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le 2 septembre 1991, l'Assemblée nationale du Haut-Karabagh proclame l'indépendance du pays.

Depuis cette date, l'Azerbaïdjan ne cesse de contester, militairement, la position du Haut-Karabagh.

Depuis la fin du mois de septembre, l'armée azérie, soutenue par la Turquie de Recep Tayyip Erdogan, a intensifié ses bombardements et attaques en semant la terreur auprès des populations civiles. De multiples témoignages ont même rapporté l'usage d'armes interdites par les conventions internationales et des offensives menées sur des infrastructures telles que des hôpitaux et des écoles.

Malgré le courage et la vaillance de leur population, les gouvernements frères d'Arménie et du Haut-Karabagh ont été contraints d'accepter un cessez-le-feu consacrant la victoire de l'Azerbaïdjan après six semaines de guerre. Cette décision a entraîné l'exil des arméniens du Haut-Karabagh condamnés à brûler leurs maisons et églises avant de quitter leur terre.

- Considérant la résolution votée le 25 novembre 2020 par le Sénat de la République Française portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh,
- Considérant l'appel de 176 élus de tous bords politiques à soutenir l'Arménie,
- Considérant la tribune de 120 artistes français en faveur de l'Arménie et de l'Artsakh,

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20201209-C2020-12-63-DE Date de télétransmission : 14/12/2020 Date de réception préfecture : 14/12/2020
--

Au-delà des considérations idéologiques ou partisans, et en union avec la population arménienne de GPSO,

nous tenons, à travers ce vœu, à exprimer au nom du Conseil de Territoire tout notre soutien aux populations arméniennes persécutées et contraintes de fuir leur terre.

Nous appelons les autorités compétentes, nationales et internationales, à prendre des mesures pour assurer la protection des populations civiles.

Nous appelons à la reconnaissance de la République d'Artsakh afin d'assurer durablement la paix sur cette terre au confins de notre continent, l'Europe.

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE

**APPORTE** tout son soutien aux populations arméniennes persécutés et contraintes de fuir leur terre du Haut-Karabagh.

**APPELLE** les autorités compétentes, nationales et internationales, à prendre des mesures pour assurer la protection des populations civiles.

**APPELLE** à la reconnaissance de la République d'Artsakh afin d'assurer durablement la paix sur cette terre au confins de notre continent, l'Europe.

**Le vœu est adopté à l'unanimité**

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture

Pour extrait conforme

Le Président de l'établissement public territorial

Pierre-Christophe BAÛJÉ  
Maire de Boulogne-Billancourt

1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-200057974-20201209-C2020-12-63-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2020  
Date de réception préfecture : 14/12/2020